

**ARRETE DU MAIRE**


**Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,**

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 02 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- Vu la demande par email d'arrêté reçue en date du 17 avril 2018,
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant la durée des travaux pour une intervention dans une chambre de décharge sur un aqueduc rue de Rennes à Heillecourt.

**ARRETE :**

- Article 1 : Du jeudi 24 mai 2018 au lundi 28 mai 2018 inclus de 8 heures à 17 heures, la Métropole du Grand Nancy, est autorisée à occuper le domaine public pour intervenir dans une chambre de décharge sur un aqueduc rue de Rennes à Heillecourt.
- Article 2 : Du jeudi 24 au vendredi 25 mai 2018, la Métropole du Grand Nancy interviendra avec un camion hydrocureur (19 tonnes) pour un nettoyage de la chambre.
- Article 3 : Le lundi 28 mai 2018 sera consacré à la réparation des brides dans l'emprise du chantier sans camion.
- Article 4 : La Métropole du Grand Nancy prendra en charge la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.
- Article 5 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le pétitionnaire sera tenu de réparer la chaussée immédiatement et tous les dommages qu'il aura pu causer et à ses dépendances.

- Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Les Services Techniques Municipaux,
- La Police Municipale.

Le Maire,  
  
D. SARTELET